ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 58559

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le dispositif de prévention et de lutte contre la pandémie de grippe A au sein des TPE et PME. En effet, il la prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre à ces entreprises d'appliquer ce plan.

Texte de la réponse

L'État s'est doté dès 2004 d'un plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Dans le même temps, il a été fortement recommandé aux opérateurs du secteur privé d'élaborer pour leurs entités un plan de continuité de l'activité (PCA). Les ministères, chacun dans leur sphère de compétence, ont mené des actions de communication et d'aides auprès des opérateurs pour que les entreprises se préparent à la survenue d'une pandémie grippale. L'accent a été mis sur une assistance tant pour les très petites entreprises (TPE) que les petites et moyennes entreprises (PME). De nombreux contacts ont été pris et des initiatives engagées en ce sens avec les organes consulaires ou fédérations professionnelles concernés. Différents guides de bonnes pratiques ont été édités pour les professionnels de divers secteurs : pharmaciens d'officine, transporteurs routiers, parcs et jardins, secteur de l'alimentation, agriculteurs, entreprises du médicament, restaurateurs, etc. Pour l'élaboration de ces documents, ont été associés les ministères de l'agriculture, des transports, de l'économie, de la santé, de l'écologie et aussi le service d'information du Gouvernement (SIG), service du Premier ministre. De nombreux supports de communication ont été élaborés à l'adresse des TPE et PME, ainsi que des recommandations émanant des services déconcentrés de l'État, au plus proches du terrain.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58559
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8719
Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2789